

**Véloroute vallée du Lot (V86) dans le Lot-et-Garonne -  
parcours officiel et future Voie Verte Ste-Livrade à  
Castelmoron**

**Demands d'améliorations du jalonnement  
(signalisation)**

Document transmis au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée  
du Lot, pour suivi le **15 juin 2016**.

A la suite des observations faites sur la Véloroute Vallée du Lot, en Mai  
et Juin 2016, voici une liste de demandes d'amélioration du  
jalonnement de l'itinéraire.

Description dans le sens Aiguillon vers Fumel.

NB : les demandes principales sont ***en gras et italiques***.

**Demands générales**

En juin 2016, des panneaux de signalisation provisoire sont posés,  
indiquant les directions : « Fumel » dans un sens, « Aiguillon » dans  
l'autre sens.

Ces panneaux sont très utiles et constituent une amélioration  
importante.

Demands:

\* Remplacer ces panneaux provisoires par des panneaux définitifs (en  
acier galvanisé), si possible de plus grande taille.

\* Utiliser sur tous les panneaux de signalisation un logo de la  
Véloroute vallée du Lot respectant les normes publiées pour la  
signalisation des Véloroutes nationales, avec mention du numéro de la  
Véloroute: V86.

Voir: Fiche 28- CERTU- « Signalisation directionnelle à l'attention des  
cyclistes- Les nouvelles dispositions prévues en 2013- Février 2013.

Ce logo pourrait être défini au niveau de l'ensemble de la vallée, par  
l'Entente Interdépartementale de la vallée du Lot.

**Aiguillon**

\* Il manque un jalonnement depuis la gare et depuis le centre ville.

\* Le double sens cyclable est tracé au sol rue Bazin et rue Visé =  
bravo, mais il manque sous les deux panneaux « sens interdit » un  
panonceau: « sauf cyclistes »

Les marquages au sol sont un peu effacés: une rénovation serait utile.

**RD271 entre Pelagat et Clairac:**

\* RD271, sens retour, à 100m du carrefour Pelagat: panneau penché à  
redresser

\* Carrefour RD271-rue du Couloumé (à l'entrée de Clairac): ***ajouter  
sur la D271, ce chaque côté, avant le carrefour, un panneau***

**règlementaire: « Débouché de cyclistes » (A21).**

### **Voie Verte de Ste-Livrade à Le Temple-sur-Lot**

\* Les passages sur des chemins ruraux (en itinéraire partagé) ne sont pas assez sécurisés.

Demande: ajouter des panneaux: vitesse limitées à 30km/h, et: « Priorité aux cyclistes, marcheurs et cavaliers ».

\* Ste-Livrade: Carrefour D911L et D911 et rue du Cimetière (sens retour) : demande: redresser le panneau de signalisation tombé.

\* Ste-Livrade: Carrefour piste sur trottoir de la D911L et piste conduisant à la Voie Verte ancienne: absence de panneaux de signalisation.

Demande: poser un panneau de jalonnement dans chaque sens.

Ste-Livrade: après l'avenue J. Bordenave: la piste cyclable sur trottoir est effacée et mal signalée:

Demande: amélioration du tronçon entre l'av. Bordenave et l'ancienne gare (pompiers), et \* signalisation à poser.

\* Ste-Livrade-extrémité du pont de la D667: panneaux de signalisation sales (mousse)

Demande: entretien régulier de tous les panneaux, avec lavage.

\* D217 à l'entrée de Casseneuil : en venant de Sainte-Livrade par le chemin au bord du Lot : **pose sur la D217 de panneaux « Débouché de cyclistes » (A21)** avant le carrefour (un pour chaque sens de circulation)

### **Signalisation dans la traversée de Villeneuve-sur-Lot**

La traversée de la Véloroute se fait par le centre historique: entrée porte de Pujols, et passage devant la porte de Paris.

L'itinéraire choisi n'est pas simple, et n'est pas unique selon le sens de la balade.

\* Demande: pour faciliter la compréhension, placer à chaque entrée de Villeneuve un grand panneau RIS avec un plan de l'ensemble de la traversée, montrant quelle rue on doit retrouver « en face ».

A placer:

= à la fin de la Voie Verte, traversée de la route de Pujols

= au début de l'avenue de Fumel.

### **Traversée en venant de Casseneuil (Voie Verte):**

\* Porte de Pujols: ajouter une flèche à la porte, au pied à droite (au poteau du panneau hauteur limitée 2,5m)

\* Début du pont des Cieutat: ajouter une flèche au début du parapet, sur le poteau du panneau zone 30

\* Extrémité du pont des Cieutat: enlever la flèche « Aire de repos »,

ou mettre un panneau directionnel plus grand (plus visible)

- \* Porte rue de Paris: il manque une flèche (tout droit)
- \* Carrefour suivant rue Ste Catherine: il manque une flèche (tout droit)
- \* Carrefour de l'avenue de Fumel: il faut un panneau plus grand, et noter « Fumel » dessus.

### **Traversée en venant de St-Sylvestre (avenue de Fumel):**

- \* Carrefour de l'av. de Fumel: ajouter « Aiguillon » sur le panneau
- \* Place du 4 Septembre: ajouter un panneau au poteau du Cédez le passage.
- \* Carrefour suivant: ajouter « Aiguillon » sur le panneau
- \* Carrefour de la Poste: ajouter un panneau pour prendre la rue Lakanal
- \* Carrefour rue des Girondins: ajouter un panneau (tout droit)
- \* Carrefour rue des élus: **panneau: sens interdit, ajouter dessous le panneau: « Sauf vélos »**
- \* Carrefour rue Parmentier: **panneau: sens interdit, ajouter dessous le panneau: « Sauf vélos »**
- \* Carrefour complexe au bout du pont: il manque un panneau « Aiguillon » (envoyant vers la gauche », à placer en face, au poteau du panneau Cédez le passage
- \* Au feu du carrefour rue St Etienne: ajouter un panneau (tout droit) (le précédent est peu visible).
- \* Au début de la Voie Verte, traversée accès parc F. Mitterrand: il manque un panneau visible sur la rue, à poser au poteau du panneau « zone 30 ».

Petite route prolongeant la D233 entre Villeneuve-sur-Lot et St Sylvestre-sur-Lot

- \* Traversée de la D253 : ajouter une flèche dans chaque sens, au carrefour (il y en a avant et après, c'est dans le carrefour qu'il faut savoir si on continue tout droit ou tourne à droite).

### **Traversée de St-Sylvestre (avec proposition de modification)**

- \* Sur le C540, carrefour avec la rue St-Aignan: ce changement de direction n'est pas naturel (on descend tout droit !), le panneau actuel est invisible !

Demande: ajouter un panneau posé au poteau du panneau STOP

- \* Carrefour du château de Lalande: il manque un panneau dans le carrefour, en face, à poser au dos du panneau STOP

La suite du parcours est compliqué et pas logique: petites rues avec plusieurs changements de directions pour arriver à l'église.

- \* Proposition: il serait plus simple, en venant du château de Lalande, de continuer tout droit jusqu'à la poste, et d'aller là à gauche sur la RD.

Dans le sens retour cela simplifie aussi le parcours et limite le nombre de changements de directions, donc de panneaux.

\* Petite route au bord du Lot après Penne-d'Agenais (par ferme de Lacay)

Au passage à niveau -traversée de la voie ferrée- il manque un panneau de jalonnement indiquant : « Lustrac 2,5km ».

\* Après le passage à niveau les deux panneaux sont cachés par les herbes car trop bas. Demande: poser un mât plus haut.

\* Sur le petit chemin dans la plaine de Saint-Vit, à la chambre d'hôtes La Parenthèse: panneau « Penne 1 » (sens retour) descellé à replacer.

\* Au pont de Libos, côté Monsempron, au début de la rue du Pont Neuf, il manque un panneau « tout droit »: à poser au poteau du panneau « Cédez le passage ».

\* Au carrefour rue de la République, le panneau routier envoie vers la droite ! Demande: ajouter « Fumel » sur le panneau vélo.

\* Ajouter « Fumel » sur tous les panneaux de la traversée de Monsempron-Libos, dans les deux sens !  
(tous les panneaux sont « muets », sans indication de direction).

\* Après la gare, à l'entrée du chemin de Cussac, la signalisation est insuffisante.

Demande: ajouter un panneau tout droit « Fumel » au début du chemin, visible depuis le passage à niveau.

\* Itinéraire d'accès au château de Bonaguil- Traversée de la RD673

Demande: **poser sur la D673 les panneaux réglementaires: « Débouché de cyclistes » (A21)** (un de chaque côté).

\* Chemin au bord du Lot en direction de Soturac, après le camping Les Catalpas et le Domaine de Guialmes:

panneaux en entrée du département, donnant les distances sur la Véloroute: placés à 2,30m du sol, trop haut (peu lisibles, peu visibles pour des cyclistes).

Demande: descendre les panneaux de 1m.